



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **Séance du 24 novembre 2008**

Délibération n°2008 – 40

Dispositions relatives au déménagement des locaux de l'UEB

Exposé des motifs :

A la création de l'UEB en 2007 sa direction et ses services administratifs ont été implantés dans les locaux du GIP Europole de Rennes 12 avenue Janvier. Le GIP a été dissout en 2008, ses missions et son personnel ont été intégrés à l'UEB. L'UEB a bénéficié du bail de location des locaux en remplacement du GIP.

Le futur siège de l'UEB est destiné à être implanté dans la cité internationale dont la construction est inscrite au CPER 2007-2013. Mais cette réalisation ne sera pas effective avant environ 5 ans.

Cependant l'implantation actuelle de l'UEB devient très inadaptée au regard de son développement important et de l'élargissement de ses missions.

Des investigations sont donc en cours afin de trouver, pour une durée d'environ 5 ans, des locaux mieux adaptés aux besoins et disposant :

- D'un raccordement au réseau de fibre optique de Rennes (FOR)
- D'une accessibilité pour les handicapés
- De superficies et d'aménagements adaptés à l'effectif accru de collaborateurs et à l'accueil du public et de réunions fréquentes
- D'un accès satisfaisant aux réseaux de transports en commun

Proposition :

Le Conseil d'administration autorise le président de l'UEB à mener des négociations et à contracter un bail pour la location de locaux répondant aux critères rappelés ci-dessus, en fonction des conditions actuelles du marché de l'immobilier. A charge pour lui d'en rendre compte au prochain conseil d'administration.

Nombre de membres en exercice : 29

Vote : 27	Refus de participer au vote : 0
	Pour : 27
	Contre : 0
	Abstentions : 0

Délibération adoptée

Visa du Président

Pièces jointes au présent document :

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 26 novembre 2008